

Synthèse

Depuis le lancement de la politique d'ouverture, en 1978, la croissance économique de la Chine est spectaculaire. Ces quinze dernières années, elle s'est établie en moyenne à 10.1 % par an. La Chine est aujourd'hui la quatrième puissance économique du monde. Des investissements directs étrangers importants et le rôle croissant des forces du marché ont facilité l'intégration du pays dans l'économie mondiale. Dans le cadre de ce processus, de nombreux habitants s'extrait de l'extrême pauvreté. Cependant, si la Chine représente à peu près 20 % de la population mondiale, le PIB par habitant y reste faible (6 000 USD, contre 25 000 USD dans les pays de l'OCDE en parités de pouvoir d'achat de 2000) et la richesse y est mal répartie, les provinces côtières étant prospères et les provinces occidentales moins développées. De fortes migrations contribuent à une urbanisation rapide (43 % de la population habitent désormais en ville) et les disparités de revenus entre zones rurales et zones urbaines s'accroissent. La pauvreté continue de poser un problème grave dans la Chine rurale.

Compte tenu de leur rapidité, la croissance économique, l'industrialisation et l'urbanisation exercent sur l'environnement de fortes pressions qui ont des retombées sur la santé et les ressources naturelles. Conscientes de la détérioration de l'environnement, les autorités chinoises œuvrent en faveur d'un mode de développement plus équilibré, moyennant des concepts comme la « société harmonieuse » ou l'« approche scientifique du développement ». Elles s'appuient notamment sur la planification du développement économique et social national (dont relèvent les initiatives de gestion environnementale), sur un droit de l'environnement moderne et sur le renforcement des institutions environnementales, et accordent davantage la priorité à la gestion de l'environnement et des ressources naturelles. Néanmoins, la pollution de l'air dans certaines villes de Chine atteint des niveaux parmi les plus élevés du monde, l'intensité énergétique est supérieure de 20 % environ à la moyenne des pays de l'OCDE et environ un tiers des cours d'eau sont gravement pollués. La gestion des déchets, la désertification, la protection de la nature et la préservation de la biodiversité continuent de poser des problèmes. Pour mettre en place un nouveau modèle de développement économique et social (une société économe en ressources et respectueuse de l'environnement, selon le 11^{ème} plan quinquennal), la Chine devra i) améliorer l'efficacité et l'efficience de la mise en œuvre des mesures en faveur de l'environnement et ii) intégrer plus systématiquement les problèmes d'environnement dans ses décisions économiques (par exemple, dans les domaines de la fiscalité, de l'énergie, de l'agriculture, des transports et de l'aménagement du territoire).

Les problèmes environnementaux qui surviennent en Chine ont souvent une nette dimension internationale qui reflète les interactions environnementales régionales (pollution transfrontière de l'air et des cours d'eau, pollution des mers à l'échelle régionale, désertification, par exemple) et les interactions économiques et environnementales mondiales. Les pressions sur l'environnement et la demande d'énergie ou d'autres ressources qui découlent du développement économique rapide de la Chine illustrent de manière spectaculaire les questions que soulève au niveau mondial la viabilité écologique des modes de production et de consommation. Les échanges, mais aussi le financement du développement (aide publique au développement et investissement direct étranger, notamment) ont une dimension environnementale importante. La Chine partage donc avec les pays de l'OCDE et les non

membres la nécessité de tenir compte de ces enjeux, et a considérablement renforcé sa participation à la coopération internationale environnementale ces dernières années.

Le présent rapport examine les progrès de la Chine depuis 1990 et évalue dans quelle mesure ses objectifs nationaux et ses engagements internationaux ont été respectés. Quelque 51 recommandations y sont formulées en vue d'aider le pays à améliorer ses performances environnementales dans le cadre du développement durable.

Mettre en œuvre des politiques environnementales renforcées...

Moderne et complet, le droit environnemental de la Chine, assorti des plans quinquennaux successifs de développement économique et social et des plans quinquennaux pour l'environnement, constitue un cadre de grande qualité où est inscrite l'action en faveur du développement durable et de l'environnement. En décembre 2005, le gouvernement chinois (Conseil des affaires d'Etat) a promulgué une décision pour améliorer la mise en œuvre des politiques d'environnement. En avril 2006, lors de la 6^{ème} réunion nationale sur la protection de l'environnement, le Premier ministre chinois a annoncé trois nouvelles orientations, incluant : l'intégration sur un pied d'égalité des décisions de protection de l'environnement et des décisions économiques, un meilleur découplage des émissions de polluants de la croissance économique, et l'utilisation d'une panoplie d'instruments pour répondre aux problèmes environnementaux. Ces orientations et diverses mesures sont en cours d'application et vont largement dans le sens d'une réduction du déficit de la mise en œuvre de la politique de l'environnement. Dans le cadre de leurs mandats, les administrations responsables devant le Conseil des affaires d'Etat ont déployé beaucoup d'efforts pour appuyer la mise en œuvre de cette politique. Une panoplie d'instruments réglementaires et économiques (redevances de pollution, redevances d'utilisation, échanges de permis d'émissions, etc.) et de stratégies pour tirer parti des marchés et de l'intérêt public ont été développés concernant l'environnement. Des campagnes et des récompenses ont été instaurées pour soutenir la mise en œuvre à l'échelon local ; la collaboration avec des organisations non gouvernementales (ONG) en vue d'établir des procédures de participation des citoyens aux études d'impact sur l'environnement (EIE) est à cet égard une initiative récente et importante. Il semble que les dirigeants locaux, dans certaines provinces prospères, réagissent aux demandes des habitants qui réclament une amélioration de la qualité de l'environnement, et qu'ils prennent conscience de ses avantages des points de vue économique et social. Plus de 8 000 entreprises sont reconnues conformes à la norme ISO 14000. En 2004, les dépenses d'investissement pour la lutte contre la pollution représentaient 1.2 % du PIB.

Cependant, ces efforts ne sont pas suffisants au regard des pressions et des problèmes environnementaux engendrés par la croissance très rapide de l'économie en développement de la Chine, et ne permettent pas de retirer les avantages économiques potentiels d'une lutte plus active contre la pollution et d'une protection plus efficace de la nature. Globalement, les actions de sauvegarde de l'environnement manquent d'efficacité et d'efficience, en grande partie à cause d'une mise en œuvre défailante. Les faiblesses du système en vigueur sont mises en évidence par le fait que certains des principaux objectifs du 10^{ème} plan quinquennal n'ont pas été atteints et par la gravité des problèmes environnementaux rencontrés en maints endroits. La législation et les réglementations nationales sur l'environnement devraient être réunies pour former un code de l'environnement, dans l'optique de les rendre plus cohérentes et plus faciles à appréhender. Les priorités de la politique de l'environnement devraient être axées sur la santé humaine et les principales ressources naturelles. La mise en œuvre cohérente, sur tout le territoire, des réglementations environnementales applicables aux produits et aux installations industrielles/énergétiques devrait être renforcée et considérée comme une priorité. C'est à

l'échelon local que la mise en œuvre de la politique de l'environnement rencontre le plus d'obstacles. Comme les dirigeants locaux ont des objectifs de résultats, qu'ils doivent dégager des recettes localement pour exécuter des missions non financées par ailleurs, et qu'ils ne sont pas véritablement tenus de rendre des comptes aux populations locales, les priorités économiques prennent en général le pas sur les préoccupations environnementales. Il faut renforcer considérablement les moyens de surveillance, d'inspection et de lutte contre les infractions pour mieux conjuguer les incitations et les sanctions. De plus, il convient d'améliorer l'efficacité des dépenses environnementales, de même que l'efficacité des instruments de la politique de l'environnement. La mise en œuvre des principes pollueur payeur et utilisateur payeur doit elle aussi être plus rigoureuse. Des dispositions spéciales sont nécessaires pour intégrer l'environnement aux stratégies de développement des régions moins développées et faire en sorte que les pauvres puissent accéder aux services environnementaux. Les préjudices causés par des catastrophes d'origine climatique ou industrielle sont de plus en plus nombreux, ce qui impose de revoir leur prévention et les dispositifs d'atténuation de leurs effets.

...et mieux progresser vers une « société harmonieuse » et un développement durable

Le taux de croissance moyen du PIB à deux chiffres de la Chine s'est accompagné, au cours de la période 1990-2005, d'un certain découplage de la pollution et de l'essor économique. Tel a notamment été le cas pour les émissions de SO₂ et, récemment, de NO_x. L'intensité énergétique a diminué de moitié à peu près depuis 1990, mais cette tendance s'est stabilisée. Les prélèvements d'eau et la production de déchets municipaux ont eux aussi été sensiblement découplés de la croissance économique. Les plans quinquennaux de développement économique et social sont très utiles pour caractériser les problèmes d'environnement prioritaires et y faire face : ils s'appuient sur des analyses solides, fixent des objectifs quantitatifs et encadrent la programmation et la budgétisation des investissements. Les autorités chinoises ont annoncé leur intention d'accorder à la protection de l'environnement un poids stratégique plus important. Dans cette perspective, le 11^{ème} plan quinquennal défend un nouveau modèle économique dans lequel la croissance est guidée par la conservation des ressources et non par l'augmentation perpétuelle de leur consommation. La diminution de l'intensité énergétique et le concept de l'économie circulaire sont jugés essentiels pour réduire la pollution et l'intensité d'utilisation des ressources de l'économie chinoise. Plusieurs mesures ont été adoptées pour assurer une meilleure intégration des prises de décision dans les domaines environnemental et économique. Ainsi, la loi de 2003 sur les EIE prévoit des dispositions sur l'évaluation des effets potentiels des programmes sectoriels sur l'environnement. Dans le domaine de l'énergie, certains prix ont été déréglementés (certains prix du charbon, par exemple). Bien que les taxes liées à l'environnement ne représentent encore que 3 % des recettes fiscales totales, leur utilisation se développe.

Cependant, l'économie chinoise reste très polluante et continue de consommer beaucoup d'énergie, de matières et d'eau. Dans beaucoup d'endroits, la pollution demeure très grave. Ainsi, la Chine engendre plus de pollution et consomme plus de ressources par unité de PIB que les pays de l'OCDE en moyenne. Les accidents qui ont une incidence significative sur l'environnement sont fréquents et la dégradation des ressources limite le développement économique. Les coûts sanitaires et les dommages écologiques imputables au mode de développement actuel sont importants. Pour quadrupler le PIB entre 2000 et 2020 comme prévu, il faudra augmenter dans les mêmes proportions le financement de la gestion de l'environnement, faute de quoi la croissance économique ne saurait être écologiquement viable. Il n'est pas certains que les politiques en vigueur, bien qu'elles aillent dans la bonne direction, soient suffisamment ambitieuses pour atteindre les objectifs environnementaux stratégiques

fixés par les autorités chinoises. Il faut s'attaquer à la sous-facturation de l'énergie, de l'eau et des autres ressources. Des mécanismes plus efficaces sont nécessaires, au niveau du Conseil des affaires d'Etat, pour mieux tenir compte de l'environnement dans la politique économique et les politiques sectorielles. Il convient à cet égard de renforcer le rôle de l'Administration d'Etat pour la protection de l'environnement (SEPA).

Des engagements internationaux tenus...

Au cours de la décennie écoulée, la Chine a considérablement accru sa collaboration avec les autres pays concernant les problèmes d'environnement. Cela montre que, toutes institutions confondues, les autorités chinoises prennent de plus en plus conscience de l'importance des enjeux économiques, sociaux et écologiques de ces problèmes, et du fait que le pays a en l'occurrence des intérêts en commun avec la communauté internationale. La Chine prend désormais une part active et constructive à un large éventail de conventions, institutions et programmes environnementaux régionaux et mondiaux, et elle fait amplement appel aux institutions financières internationales et aux mécanismes spéciaux (par exemple au Fonds multilatéral pour la mise en œuvre du Protocole de Montréal) pour accroître ses propres ressources et respecter ses engagements internationaux. Depuis 1995, elle a davantage réduit sa production et sa consommation de substances qui appauvrissent la couche d'ozone que tout autre pays ; elle a établi des panoplies de mesures et des dispositifs juridiques complets et ambitieux dans les domaines de la pollution marine et de la gestion des pêches ; elle a joué un rôle moteur dans les efforts internationaux visant à contrôler les mouvements transfrontières de déchets dangereux ; elle a identifié ses émissions de gaz à effet de serre et commencé à prendre des mesures pour les limiter ; et elle a entrepris une réflexion approfondie en vue de déterminer si ses politiques commerciale et de l'investissement peuvent contribuer à la réalisation des objectifs de la gestion de l'environnement.

...et à tenir

La Chine reste néanmoins le deuxième émetteur de gaz à effet de serre et le premier producteur et consommateur de substances qui appauvrissent la couche d'ozone. En grande partie tributaire du charbon, son économie est une source majeure de précipitations acides et de pollution atmosphérique transfrontière dans le nord-est de l'Asie, et elle contribue de manière significative à la pollution de l'air dans le monde, notamment concernant le mercure. Dans beaucoup d'endroits, ses eaux côtières et les mers de la région souffrent d'une pollution croissante en provenance des terres ; la gestion environnementale et la réglementation sanitaire applicables à l'aquaculture marine, qui connaît un essor rapide dans le pays, doivent être renforcées. L'absence de moyens conséquents de suivi, d'inspection et de contrôle, mais aussi de sanctions, limite l'efficacité des mesures, lois et réglementations au demeurant judicieuses adoptées par la Chine pour respecter ses objectifs nationaux et ses engagements internationaux dans les domaines des pêches maritimes, de la qualité des eaux côtières, du transport de déchets dangereux et de la lutte contre le commerce illégal d'espèces menacées, de produits forestiers et de substances chimiques qui appauvrissent la couche d'ozone. Les pouvoirs publics doivent accroître leurs efforts pour s'assurer que les entreprises chinoises qui opèrent à l'étranger, en particulier dans les secteurs écologiquement sensibles comme ceux des produits forestiers ou des activités minières, agissent en conformité avec la volonté affichée par la Chine d'être reconnue internationalement pour son action en faveur de l'environnement et du développement durable. Les contraintes financières et le manque de coordination

institutionnelle limitent le rythme auquel le pays est à même de conduire un ambitieux programme international qui porte sur plusieurs problèmes environnementaux difficiles (lutte contre la désertification, réduction des émissions de gaz à effet de serre, gestion des ressources marines, entre autres). La Chine devra accroître son effort financier pour aboutir, et il faudra que les pays de l'OCDE et les institutions financières internationales lui apportent un appui technique important, ainsi qu'une aide financière ciblée.

Pour vous procurer l'**Examen environnemental de la Chine** ou d'autres publications de l'OCDE, vous pouvez vous connecter à la librairie en ligne de l'Organisation : OCDE Online Bookshop <http://www.oecd.org/bookshop> ou envoyer un courrier électronique à sales@oecd.org. Le rapport est également disponible en chinois.

Pour plus d'informations sur la **collection des examens environnementaux** publiée par l'OCDE, veuillez contacter : Christian Avérous, Chef de Division, Division des Performances et de l'Information Environnementales, Direction de l'environnement, Email: christian.averous@oecd.org; Télécopie : +33 (0)1 44 30 61 81.

Pour des informations générales sur le **Programme de l'OCDE sur l'environnement**, vous pouvez vous rendre sur notre site Internet <http://www.oecd.org/environment> ou envoyer un courrier électronique à env.contact@oecd.org.

Annexe : 51 Recommandations*

Gestion de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ mettre en œuvre sur tout le territoire les lois et réglementations environnementales applicables aux produits et aux installations industrielles/énergétiques ; renforcer les <u>moyens de surveillance, d'inspection et de lutte contre les infractions</u> dans tout le pays, moyennant entre autres l'indépendance des bureaux de protection de l'environnement dans leurs fonctions répressives ; ▪ envisager de <u>convertir la SEPA en ministère</u> ; renforcer sa capacité de supervision des bureaux de protection de l'environnement des collectivités locales ; ▪ poursuivre les efforts engagés en vue d'<u>obliger les dirigeants locaux à rendre des comptes</u> à l'échelon administratif supérieur et aux populations locales sur leur action environnementale ; ▪ renforcer le <u>système intégré de permis</u> et lui accorder une plus grande place dans la lutte contre la pollution ; accroître l'intégration de la protection de l'environnement dans la planification et la réglementation des sols ainsi que dans d'autres planifications et réglementations ; ▪ recourir davantage aux <u>redevances de pollution, aux redevances d'utilisation, aux échanges de permis d'émissions et aux autres instruments économiques</u>, et développer leur fonction incitative, en tenant compte des facteurs sociaux.
Air	<ul style="list-style-type: none"> ▪ convertir les objectifs de diminution de l'<u>intensité énergétique</u> en objectifs plus ambitieux de <u>rendement énergétique</u> dans tous les secteurs ; conjuguer plusieurs instruments pour les atteindre, notamment la politique des prix, la gestion de la demande, le recours à des technologies moins polluantes, et les normes de consommation d'énergie des bâtiments, des logements et des appareils ménagers ; ▪ soutenir l'adoption de <u>combustibles moins polluants</u> (techniques de combustion du charbon plus propres, lavage du charbon et désulfuration des gaz de combustion) et de carburants plus propres ainsi que de véhicules plus propres ; ▪ appliquer des <u>objectifs plus ambitieux de réduction des émissions atmosphériques</u>, qui permettent de respecter les objectifs de qualité de l'air déjà adoptés ; réglementer un <u>éventail plus large de polluants atmosphériques</u>, dont les COV et les substances toxiques ; ▪ continuer d'améliorer la qualité des données de <u>surveillance</u> nécessaires pour gérer efficacement la qualité de l'air, et élargir leur champ d'application (à d'autres sources et polluants, par exemple) ; ▪ concevoir et mettre en œuvre une <u>stratégie nationale des transports</u> qui tienne compte des externalités environnementales du secteur et s'appuie sur une approche intégrée des transports individuels et en commun ; rationaliser le cadre institutionnel pour mettre en place des réseaux durables ; conjuguer les réglementations et les instruments économiques (fiscalité, par exemple) pour inciter les citoyens à utiliser les transports rationnellement ; ▪ renforcer les <u>transports en commun dans les zones urbaines</u> et prendre des mesures pour y encourager l'utilisation de modes de déplacement plus propres (bicyclettes, par exemple).
Eau	<ul style="list-style-type: none"> ▪ accroître les investissements et les efforts de gestion dans la <u>distribution d'eau et l'assainissement en zone urbaine</u> (y compris dans les nouveaux projets de développement urbains) pour répondre aux objectifs de la Chine à long terme (concernant la santé et la qualité de la ressource) ; accroître les prix de l'eau payés par les utilisateurs et la récupération des coûts (d'exploitation et d'investissement) ; améliorer la <u>performance opérationnelle</u> des stations d'épuration ; distinguer clairement les responsabilités des compagnies des eaux et des autorités locales ; ▪ poursuivre les efforts destinés à améliorer la lutte contre la pollution de l'eau et à rationaliser l'utilisation de l'eau dans <u>l'industrie</u> ; augmenter le niveau des redevances de pollution et des redevances de prélèvement ; veiller à ce que les stations d'épuration soient gérées efficacement ; lier les permis de prélèvements et de rejets à la charge totale admissible, maintenir des débits minimums et fixer des objectifs de qualité des cours d'eau ; ▪ poursuivre les efforts pour améliorer la prévention de la pollution de l'eau et rationaliser l'utilisation de l'eau dans <u>l'agriculture</u>, et créer des associations d'usagers chargées de la récupération des coûts de la fourniture d'eau d'irrigation ; améliorer la surveillance et la collecte des redevances de prélèvement d'eau souterraine ; prendre des mesures pour mettre un terme à la surexploitation des nappes souterraines ; prévenir les ruissellements agricoles dans les nappes souterraines, les cours d'eau et les lacs (création de zones tampons en bordure des cours d'eau et des lacs, épuration des effluents des élevages intensifs, application rationnelle des produits agrochimiques) ; supprimer progressivement les subventions en faveur des engrais ; ▪ renforcer et développer la <u>gestion intégrée à l'échelle des bassins hydrographiques</u> pour améliorer la gestion de la ressource et de sa qualité, ainsi que l'efficacité des services d'environnement (prévention des inondations et des sécheresses, conservation des sols et de l'eau, protection de la biodiversité, activités de loisirs et tourisme, par exemple) ; faire une plus large place à la protection des <u>écosystèmes aquatiques</u> (reconstitution de la ripisylve des cours d'eau et des lacs, protection des zones humides, entre autres) ; encourager la participation des acteurs concernés (représentants des secteurs économiques, ONG environnementales, experts, administrations, par exemple) ; ▪ encourager une <u>utilisation durable de l'eau</u> moyennant : i) <u>l'intégration institutionnelle</u> des problèmes de qualité de l'eau et des investissements (à l'échelon national et aux autres échelons administratifs concernés, par exemple) ; ii) <u>l'intégration par le marché</u>, en allant plus loin dans l'application de la méthode du coût complet aux services de l'eau tout en restant attentif aux besoins particuliers des pauvres et de la partie occidentale du pays ; et iii) la clarification et la garantie des <u>droits</u> de prélèvement, de répartition et d'utilisation de l'eau, dans le cadre des réformes de la législation sur l'eau et agraire ;

* Ces recommandations ont été formellement approuvées par le Groupe de Travail sur les performances environnementales de l'OCDE et la Délégation de la Chine.

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ poursuivre les efforts visant à assurer la distribution d'eau potable et l'assainissement en <u>milieu rural</u>, conformément aux objectifs nationaux et aux engagements internationaux (Déclaration du millénaire et SMDD, entre autres) ; continuer d'installer des compteurs et de collecter les redevances d'utilisation, en tenant compte des facteurs sociaux.
Déchets	<ul style="list-style-type: none"> ▪ œuvrer <u>en faveur de l'économie circulaire</u>, en mettant l'accent sur la réduction de la production de déchets, leur réutilisation, leur recyclage et d'autres objectifs du même ordre ; demander aux autorités des provinces et aux autorités locales d'adopter et de mettre en œuvre des <u>plans complets de gestion des déchets</u> (incluant une vérification précise des volumes de déchets – municipaux, industriels et dangereux – produits et traités) et reprenant les éléments de la hiérarchie des déchets ; ▪ accélérer l'accroissement de la <u>capacité de traitement des déchets</u> en construisant les infrastructures nécessaires et en établissant des réseaux de collecte, de réutilisation et de recyclage (collecte sélective des déchets ménagers, par exemple), y compris dans les zones rurales ; ▪ formuler des <u>plans de contrôle du respect</u> des mesures pour les différents secteurs (ménages, grandes entreprises, petites et moyennes entreprises, par exemple) et types de déchets ; ▪ rationaliser la <u>répartition des responsabilités</u> en fonction des différents types de déchets ; veiller à ce que les installations de traitement soient efficaces et respectent les normes ; continuer à concevoir, dans le domaine de la gestion des déchets, des réglementations et instruments d'action qui soient applicables ; améliorer la collecte de <u>données sur les déchets</u> et mettre au point des outils pour évaluer l'efficacité de l'action publique aux niveaux national et des provinces ; ▪ établir des <u>mécanismes de financement</u> conjuguant ressources publiques et privées, et étendre la tarification des services plus progressivement dans les zones moins développées ; améliorer le taux de recouvrement des redevances sur les déchets et les fixer à un niveau compatible avec l'objectif officiel de mettre en place une économie circulaire ; ▪ fournir au <u>secteur informel</u> (travailleurs indépendants) des équipements, une aide à l'organisation et une formation pour qu'il continue de collecter et recycler les déchets dans de meilleures conditions d'hygiène et de respect de l'environnement, dans le cadre des plans de gestion des déchets ; ▪ <u>sensibiliser</u> les citoyens, les petites et moyennes entreprises et l'industrie à la gestion des déchets et aux économies de ressources.
Nature	<ul style="list-style-type: none"> ▪ moderniser et mettre en œuvre la <u>législation sur la protection de la nature</u> et, notamment, adopter une loi sur la protection et la gestion des réserves naturelles, qui favoriserait en particulier un accroissement des zones marines protégées et des zones protégées avec des niveaux de protection plus élevés ; envisager la ratification de la Convention de Bonn ; ▪ améliorer la <u>capacité des organismes relevant de l'Etat, des provinces, des préfectures et des districts</u> à assurer la protection de la biodiversité dans les réserves existantes et intégrer la préservation de la nature dans les projets de développement économique et social en dehors des sites protégés ; ▪ accroître les <u>ressources financières et humaines</u> pour la sauvegarde de la nature et de la biodiversité, et faire participer davantage les résidents locaux aux activités d'observation, de surveillance et d'amélioration des habitats, dans le cadre de la lutte contre la pauvreté ; diversifier les sources de financement pour la conservation de la nature ; ▪ développer l'utilisation des <u>instruments économiques relatifs à la protection de la nature et de la biodiversité</u>, non seulement pour soutenir les revenus, mais pour rémunérer la fourniture de services environnementaux ; ▪ intégrer les plans à long terme de réhabilitation et de préservation des espèces et des zones protégées (gestion des espèces exotiques, entre autres), d'une part, et l'<u>aménagement du territoire et les plans de gestion des bassins hydrographiques</u>, d'autre part, ainsi que les éventuels dispositifs des provinces, des préfectures et des districts ; ▪ tenir compte de l'intérêt économique et social de la protection des habitats et des espèces (services écologiques, développement du tourisme, par exemple) dans les <u>décisions concernant le développement</u>, notamment dans le cadre des EIE ; ▪ encourager la <u>gestion durable des forêts</u> moyennant des plans de gestion des forêts, la certification des pratiques forestières et la labellisation des produits forestiers en Chine ; développer la coopération avec les pays fournisseurs dans le <u>secteur forestier</u>, pour s'assurer que le bois et les produits forestiers importés proviennent de forêts administrées rationnellement et conformément aux principes de durabilité.
Vers une « société harmonieuse » et un développement écologiquement durable	<ul style="list-style-type: none"> ▪ reconsidérer les <u>prix</u> de l'énergie, de l'eau et des autres ressources naturelles afin qu'ils reflètent plus exactement la valeur de rareté de celles-ci et tiennent compte des externalités ; envisager des mécanismes permettant de compenser ou d'atténuer leur impact sur les catégories les plus pauvres de la population et sur les régions susceptibles de pâtir d'une hausse des prix ; ▪ envisager d'établir un groupe interministériel chargé d'étudier une refonte des <u>taxes liées à l'environnement</u> visant à faciliter la réalisation des objectifs de la politique de l'environnement ; ▪ <u>augmenter et diversifier les sources de financement de l'action environnementale</u> en étendant l'application des principes pollueur-payeur et utilisateur-payeur, et accroître l'efficacité et l'efficience de l'affectation des dépenses publiques d'environnement ; ▪ renforcer les mécanismes institutionnels pour une <u>meilleure intégration de l'environnement dans les politiques économiques et sectorielles</u>, éventuellement en créant un « groupe dirigeant » sur l'environnement ou sur le développement durable ; mettre pleinement en œuvre les dispositions de la loi sur les EIE pour évaluer les effets potentiels des programmes sectoriels sur l'environnement ; ▪ continuer de fixer des <u>objectifs nationaux</u> pour atteindre les buts de l'action environnementale, en s'appuyant sur une analyse scientifique, économique et sociale.

Intégration environnement- social	<ul style="list-style-type: none">▪ améliorer le niveau sanitaire et le niveau de vie, notamment dans les zones moins développées, en réduisant le pourcentage d'habitants dépourvus d'<u>accès à des services environnementaux satisfaisants</u> (eau potable, assainissement élémentaire, électricité) ; tout en tenant compte des problèmes d'accessibilité financière, accorder une plus grande priorité aux infrastructures hydrauliques dans les stratégies de développement (par exemple en faveur des régions plus pauvres du centre et de l'ouest) ;▪ centraliser et renforcer l'information sur la santé et l'environnement, et concevoir un <u>plan d'action national santé-environnement</u> ; privilégier les mesures qui présentent le meilleur rapport coût-efficacité ; encourager les entreprises à notifier les émissions et les transferts de matières polluantes ; créer les moyens nécessaires pour communiquer sur l'exposition de certains groupes de population aux risques sanitaires environnementaux (maladies professionnelles, risques sanitaires à proximité des installations polluantes, santé des enfants, par exemple) ;▪ continuer à améliorer l'information environnementale en élaborant et en utilisant des <u>indicateurs des performances environnementales</u>, des <u>informations et des analyses économiques</u> en rapport avec l'environnement, et des instruments de comptabilité environnementale tels que la <u>comptabilité des flux de matières</u> ; étendre la couverture de l'information environnementale (par exemple à la pollution diffuse, aux substances toxiques et aux déchets dangereux) ; continuer d'améliorer la protection des consommateurs et l'<u>accès des citoyens à l'information environnementale</u> ;▪ développer l'<u>éducation et la sensibilisation à l'environnement</u>, notamment à l'intention des jeunes ;▪ poursuivre les efforts visant à collaborer avec les <u>ONG et les citoyens</u> pour atteindre les objectifs de la politique de l'environnement ; renforcer la coopération et les partenariats avec les <u>entreprises</u> et leur responsabilité sociale.
Coopération internationale	<ul style="list-style-type: none">▪ poursuivre la <u>participation active de la Chine à la coopération internationale en matière d'environnement</u>, dans l'optique d'améliorer l'efficacité et l'efficience de l'utilisation : i) des ressources nationales et ii) des mécanismes internationaux d'appui (fonds de développement propre de la Banque mondiale, par exemple, ou Fonds multilatéral pour la mise en œuvre du Protocole de Montréal et Fonds pour l'environnement mondial) ;▪ accroître les <u>moyens de suivi, d'inspection et de contrôle</u> à l'appui de la mise en œuvre des engagements internationaux (concernant par exemple le commerce d'espèces menacées, de produits forestiers, de déchets dangereux et de substances qui appauvrissent la couche d'ozone, ainsi que la bonne gestion des produits chimiques, l'immersion de déchets en mer et la gestion des pêches) ;▪ améliorer la surveillance publique et les performances environnementales des <u>entreprises chinoises à l'étranger</u> (par exemple dans l'esprit des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales) ;▪ développer les <u>partenariats avec des entreprises étrangères</u> pour contribuer au progrès environnemental au moyen d'activités de formation, de l'assistance technique et de technologies plus propres ; veiller à ce que les normes de protection de l'environnement ne soient pas assouplies pour attirer les <u>investissements directs étrangers</u> ;▪ continuer de considérer la <u>lutte contre la désertification</u>, tant à l'échelle nationale que régionale, comme hautement prioritaire ;▪ intensifier la coopération nationale et internationale en vue de réduire la <u>pollution de l'air transfrontière</u> dans le nord-est de l'Asie, entre autres, en adoptant des technologies plus propres dans l'utilisation du charbon, en améliorant l'efficience énergétique et en recourant à d'autres sources d'énergie ;▪ veiller à ce que les objectifs intermédiaires et finaux fixés par le Protocole de Montréal pour l'élimination progressive des <u>substances appauvrissant la couche d'ozone</u> soient atteints aux dates prévues ;▪ préparer un <u>plan national cohérent sur le changement climatique</u>, qui regroupe les diverses activités relatives au climat en cours et prévues, de manière à améliorer leur efficience et leur impact globaux ;▪ accroître les efforts de préservation et d'amélioration de la <u>qualité de l'eau dans les eaux côtières et les mers adjacentes de la région</u>, en protégeant la ressource de la pollution provenant de sources terrestres, et renforcer les réglementations et la surveillance publique de la gestion environnementale dans le secteur de l'aquaculture ;▪ prendre en compte systématiquement les considérations environnementales dans les activités croissantes de la Chine en matière de <u>coopération pour le développement</u>.